

Depuis la signature du relevé de conclusions du 14 octobre et celle du protocole d'accord du 22 octobre 2008, le syndicat Alliance tente de justifier l'inacceptable. Les conséquences de son acte destructeur d'acquis sociaux sont pourtant claires, et sans précédent. Le « toute heure commencée est due » est sans doute le plus révélateur de la perte des avantages liés à l'accord 2002 conclu sur la base de la mise en place des 35 heures.

La fin de l'heure non sécable et ses conséquences

Exemple de compensation sur la base d'un dépassement de 15 minutes

| | REPOS LEGAL Compensation 200 % | REPOS COMPENSATEUR Compensation 150 % | <u>REGIME CYCLIQUE</u> VACATION NORMALE Compensation 150 % |
|---|--|--|--|
| AVANT ALLIANCE | 15 mn = 60 mn 200 % = <u>120 mn</u> | 15 mn = 60 mn 150 % = <u>90 mn</u> | 15 mn = 60 mn 150 % = <u>90 mn</u> |
| A/C 01/07/2009 AVEC ALLIANCE | 15 mn = 15 mn 200 % = <u>30 mn</u> | 15 mn = 15 mn 150 % = <u>22,5 mn</u> | 15 mn = 15 mn 150 % = <u>22,5 mn</u> |
| PERTE NETTE | 90 minutes | 67,5 minutes | 67,5 minutes |

Avec l'UNSA-POLICE et le SGP-FO,

l'action continue le 18 novembre 2008 à Lyon !